





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-240**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1135266-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : JAS DE BOUFFAN - REAMENAGEMENT CARREFOUR ROUTE DE GALICE/BOULEVARD
CHATEAU DOUBLE/AVENUE MARCEL PAGNOL - ACQUISITION EMPRISE DE TERRAIN**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : JAS DE BOUFFAN - REAMENAGEMENT CARREFOUR ROUTE DE GALICE/BOULEVARD CHATEAU DOUBLE/AVENUE MARCEL PAGNOL - ACQUISITION EMPRISE DE TERRAIN- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a engagé le projet de modification du carrefour Route de Galice(RD64)/Boulevard Château Double/ Avenue Marcel Pagnol.

Ces travaux impactent une surface de 235 m² de la parcelle cadastrée section CR n° 50 occupée par les services de Météo France.

Sur cette emprise, la Ville réalisera divers travaux (dépose clôture, démolition du muret existant, création d'un trottoir large de deux mètres, d'une piste cyclable d'un mètre cinquante, d'un mur plein faisant office d'écran acoustique).

Pour réaliser les interventions précitées une convention de mise à disposition à titre gracieux sera conclue dans l'attente de la cession foncière à intervenir entre l'Etat et la Commune pour les 235 m².

Par avis du domaine n° 2018-001V0098, dont copie jointe, la valeur vénale a été fixée à 9 400,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition d'une emprise de 235 m² à distraire de la parcelle CR n° 50 dans le cadre du projet exposé ci-dessus.

- **DIRE** que cette acquisition se fera au prix de 9 400,00 €.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier
- **DIRE** que la dépense sera imputée à la ligne budgétaire 90824-2112-951 n°47 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-240 - JAS DE BOUFFAN - REAMENAGEMENT CARREFOUR ROUTE DE GALICE/BOULEVARD CHATEAU DOUBLE/AVENUE MARCEL PAGNOL - ACQUISITION EMPRISE DE TERRAIN-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Expertise et Service aux Publics

Pôle Evaluations Domainales

Adresse : 16, RUE BORDE

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

PGD 13

à l'attention de Arthur OLMEZOGLU

Affaire suivie par : Christian GREGOIRE

Téléphone : 04 91 09 60 76

Courriel : christian.gregoire@dzfp.finances.gouv.fr

Réf. : 2018-001V0098

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**DÉSIGNATION DU BIEN : BANDE DE TERRAIN****ADRESSE DU BIEN : 2 bd du Château Double à AIX EN PROVENCE****VALEUR VÉNALE : 9 400 € H.T.****1 – SERVICE CONSULTANT :**

PGD 13

AFFAIRE SUIVIE PAR :*Affaire suivie par Arthur OLMEZOGLU***Vos réf :****2 – Date de consultation :**

15/01/2018

Date de réception :

15/01/2018

Date de visite :**Date de constitution du dossier « en état » :**

15/01/2018

LE VOIR-SON SOUS LE VISU DU DOMAINE, A LA DATE DE LA PRESENTE AVIS.

Détermination de la valeur vénale d'une bande de terrain en vue d'une cession à la Ville d'Aix en Provence pour un projet d'aménagement d'un carrefour.

4 – DESCRIPTION DU BIEN :**Référence cadastrale :**

emprise de 235 m2 sur la parcelle CR n°50, sise 2 bd du Château Double à Aix en Provence

Descriptif du bien :

Il s'agit de deux emprises en nature de bande de terrain nu, d'une superficie totale de 235 m² et de 4 m de largeur maximale, situées en bordure du bd du Château Double.

5 - [REDACTED]

- propriété de l'ETAT
- libre de toute occupation ou location

[REDACTED]

ZONE AU PLU : UM (urbanisation maîtrisée)

[REDACTED]

La valeur vénale du bien est déterminée par comparaison.

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à 9 400 € H.T. (neuf mille quatre cent euros hors taxes)

[REDACTED]

12 mois

[REDACTED]

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Régional des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation ,

L'Administrateur général des Finances publiques
Directrice du pôle gestion publique



Marie-Hélène HEROU-DESBOLLES

Localisation parcelle EK 34

